

Le 17 décembre 2015

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROCÈS-VERBAL de la sept cent seizième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 20h00 conformément à l'article 153 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Messieurs les conseillers Luc Verner, Martin Proulx, Alain Gilbert, Luc Prud'Homme, Marc Louis-Seize, et Sébastien Renaud et faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Goulet.

2015-12-520 Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la deuxième séance extraordinaire du 17 décembre 2015 et adopte l'ordre du jour tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-521 Adoption des règlements

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte les règlements suivants :

Règlement 2016-001 concernant l'imposition d'une variété de taux de taxation et de compensation pour l'exercice financier 2016 sur le territoire de la municipalité de L'Ange-Gardien

Règlement numéro 2016-002 imposant une compensation pour le service de cueillette, de transport et de disposition des matières résiduelles, une compensation pour le service de vidange des fosses septiques et de rétention ainsi qu'un tarif pour la fourniture de contenants de recyclage et de composteurs domestiques

Règlement numéro 2016-003 décrétant l'exécution de travaux sur les chemins Lewis, Moulin-Rouge, Charlemagne, Monette et Portelance

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu lesdits règlements et renoncent à leur lecture. Le Secrétaire-trésorier fait les mentions d'usage tel qu'il est stipulé au 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Adopté à la majorité

2015-12-522 Levée de la session

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE la session soit levée

Il est 17h25.

Adoptée à l'unanimité

Robert Goulet
Maire

Alain Descarreaux
Directeur général